

Encore et toujours la chasse en forêt

par Etienne Snyers

Président de NTF

L'époque et les événements nous obligent à revenir une fois de plus sur ce sujet. Événements particuliers : les lettres et contacts de plus en plus fréquents avec des petits propriétaires se trouvant totalement démunis et exaspérés face aux dégâts forestiers. Époque cruciale qui s'annonce par la fixation des plans de tir des cerfs. Problème de fond enfin par la recherche des solutions structurelles susceptibles de permettre la gestion de la grande faune de manière appropriée tant pour la forêt dans toutes ses composantes que pour la légitimité de la chasse elle-même.

Le cas particulier de Monsieur et Madame Poleur.

Vous lirez dans le courrier des lecteurs une lettre très révélatrice qui nous est parvenue.

Si, par mon comportement, actif ou passif, j'empiète sur les droits fondamentaux des autres, j'outrepasse mes droits. Si vous partagez avec moi ce point de vue, que pouvons nous répondre à Mr. et Mme Poleur dont le courrier est repris en annexe ? Ils possédaient un bois de 5 ha qu'ils ont géré pendant 20 ans avec soin et dans les meilleures règles de l'art. Victimes de dégâts intolérables de gibier et du comportement ... passif à leur égard de ceux qui ont le devoir, déontologique ou légal, de gestion en ce domaine, ils ont été contraints, après avoir épuisé tous les recours, de vendre ... au dit chasseur.

Il est clair que ceci doit cesser et j'espère qu'après avoir lu la lettre, il sera tout aussi clair pour tous que l'argent n'est pas et de loin un remède suffisant qui peut tout solutionner. Sur les propriétés de plus de 50 ha d'un seul tenant, où le droit de chasse peut être exercé ou loué, divers moyens s'offrent au propriétaire allant des dispositions du bail de chasse à la demande d'un permis de destruction. Ces moyens ne s'offrent pas aux innombrables propriétés petites ou morcelées qui se trouvent sans aucun pouvoir de négociation. C'est une impérieuse obligation pour les chasseurs d'intervenir en toute équité s'ils veulent éviter qu'une législation ne prenne la défense du propriétaire forestier comme cela a été le cas pour l'agriculteur. La création d'un ombudsman commun entre NTF et le RSHCB pourrait

être d'une grande utilité pour solutionner le plus grand nombre de cas.

Du cas particulier à une situation localement intolérable.

Quand des cas particuliers se répètent de plus en plus, on en vient à une dérive qui n'est à ce stade plus du tout anecdotique. Localement,

des densités de grands cervidés sont vraiment loin au delà de ce qui est admissible par la forêt qui est ainsi mise en péril tant dans sa capacité productive que dans son rôle de sauvegarde de la biodiversité. Nous sommes au début des procédures qui fixent les plans de tir du cerf. Nous exhortons les conseils cynégétiques concernés par ces cas à proposer cette année des quotas qui mènent à une réduction structurelle des densités. Une augmentation drastique de certains plans de tir pendant un an ou deux, là où c'est indispensable, est nécessaire. Il est hautement souhaitable pour les responsables du DNF d'atteindre un certain consensus avec les chasseurs mais ceci n'est possible que sur base d'objectifs partagés. Nous ne pouvons qu'encourager l'autorité à prendre ses responsabilités.

Existe-t-il une vraie solution structurelle ... et consensuelle ?

Le Saint Hubert Club a réuni ce 27 janvier les représentants de tous les conseils cynégétiques. A cette occasion, la liste des toutes les organisations critiques a été évoquée. Oh surprise, notre chère association a eu l'honneur d'y figurer à côté de Gaia, Animaux en Péril, Ligue de Protection des Oiseaux mais aussi Solon, le DNF ou la FWA. A la lecture de cette liste, même si tous ne sont pas mis dans le même sac, on peut se demander sur quels soutiens peut encore compter la chasse et on tremble d'autant plus pour l'avenir de cette activité qui nous est chère qu'elle n'a aucune chance de survie sans alliés chez les autres utilisateurs de la nature.





Notre position semble en partie incomprise, répétons nous donc. La chasse est essentielle pour la plupart des propriétaires. Non seulement pour le complément de rentabilité qu'elle apporte, mais aussi et surtout parce que, pour beaucoup d'entre nous, elle est indissociable de la jouissance entière de notre propriété. Une chasse saine et naturelle est le signe d'un accomplissement de notre œuvre de gestionnaires de milieu en ce qu'il arrive à concilier fonctions productives et naturelles. Nous refusons d'être la caisse de résonance des grands emportements émotifs. Ils sont souvent le reflet de la défense d'intérêts particuliers qui poussent certains à exiger des réformes dont le point commun est qu'elles doivent toucher les autres sans que surtout le comportement de ceux qui les exigent n'en soit affecté. Mais soyons très clairs, si NTF n'est pas le représentant des chasseurs, elle est bien cependant l'association qui défend les intérêts des propriétaires. A ce titre, la chasse est essentielle et il nous revient d'interpeller le monde de la chasse sur les dangers graves que nous percevons actuellement et de pousser les associations représentatives à anticiper les réformes indispensables sans que celles-ci leur soient imposées.

Les hyperdensités permises entre autre par l'usage excessif qui est fait du nourrissage dit dissuasif sont un danger. Il semble bien difficile d'amener certains à la raison, d'année en année la dérive s'amplifie et les abus spectaculaires sont connus de tous. Des tableaux journaliers dignes des chasses princières d'ancien régime ne sont plus rares et

font scandale dans beaucoup de milieux, ceci risque bien d'enlever toute légitimité à la chasse. L'interdiction pure et simple du nourrissage, comme c'est le cas dans des pays voisins, est une éventualité bien réelle. Nous pensons que ce serait une grande perte pour la gestion des propriétés et qu'il faut maintenant anticiper des réformes pour ne pas perdre le contrôle de la situation.

Si le but est bien de trouver une solution équilibrée durable, il n'y a pas de recette toute faite et les solutions du type «il n'y a qu'a » ne sont pas de mise. Cet objectif passe par la recherche d'un pacte de la chasse en forêt. Il faut ouvrir un vrai débat où se retrouvent à égalité les chasseurs, les environnementalistes, les agriculteurs et les propriétaires publics et privés. Il est dangereux de dresser ces intervenants l'un contre l'autre en recherchant de vaines épreuves de force. Une solution, pour être durable, doit impérativement être portée face à l'opinion publique par tous les intervenants agissant en commun.

Pour ce qui concerne les propriétaires privés chasseurs, une communauté de vue est plus aisée et peut-être faut-il commencer par cela. En attendant, il faut à tout prix éviter les anathèmes et les généralisations que certains se plaisent à faire et qui n'ont qu'une conséquence : affaiblir la légitimité de la gestion privée des milieux naturels. C'est ensemble et unis que nous arriverons à contrer ses vrais opposants, ceci exige clairvoyance, courage et, il est vrai, sans doute aussi un peu de renoncement.

Des cartouches d'imprimantes vides pour régénérer la forêt

Une convention entre le Centre de Recyclage Environnemental Business Products Ltd. et la Société Royale Forestière de Belgique

Une cartouche récoltée = un arbre planté

Comment ?

Des enveloppes de recyclage sont fournies par le Centre de Recyclage E.B.P. Ltd.
Pour obtenir gratuitement ces enveloppes de recyclage,
faites le n° vert 00800/98.97.96.95 ou par E-mail : info@print-collect.com
Ces enveloppes ne doivent pas être affranchies.

Renseignements :

Société Royale Forestière de Belgique - Orane Bienfait
02/227.56.50 formation@srfb-kbbm.be

